



Compte-Rendu du Conseil Municipal du 23 février 2024 à 19h30 en Mairie

Maire : Eric WEBER
Nombre d'élus en exercice au jour de la séance : 23
Elus Présents : 16
Elus excusés : 6
Absents : 1
Nombre de Procurations : 6
Secrétaire de séance : Anne Dillenschneider
Nombre de votants en séance : 22

	Présents	Excusés	Procuration à	Absents
Eric Weber	X			
Marie-Reine Lehrer	X			
Jean-Michel Wilmouth	X			
Anne Dillenschneider	X			
Nicolas Gasser	X			
Muriel Bentz		X	Nicolas Gasser	
David Antoni	X			
Viviane Christoph	X			
Emilie Hugues	X			
Murielle Blaise		X	David Antoni	
Christophe Spengler	X			
Thierry Wolff	X			
Lydie Schwaller	X			
Didier Weber	X			
Sylvie Knoll	X			
Franck Chevrier				X
Hélène Diemer	X			
Jérémy Zimmermann		X	Didier Weber	
Elisabeth Le Meur		X	Marie-Reine Lehrer	
Patrick Zott		X	Dominique Weinsando-Ruffenach	
Angélique Klein	X			
Michel Schwaller		X	Jean-Michel Wilmouth	
Dominique Weinsando-Ruffenach	X			

Préambule

Présentation du business plan et de l'aménagement du site du camping par Rudi et Laura SERLE-KRAFT

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de séance du 22.01.2024
2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
3. Compte administratif 2023 : Budget M57.
4. Compte administratif 2023 : Budget M49 EAU.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2023 : Budget M57.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 : Budget M49 EAU.
7. Compte de gestion 2023 : Budget M57, M49 EAU.
8. Sollicitation du dispositif « Avenir Montagne » pour la réalisation d'une étude de requalification du site du Rocher de Dabo.
9. Divers et communication

ORDRE DU JOUR :

Préambule

Rudi et Laura ont soigneusement préparé et présenté leur business plan complet pour l'aménagement du camping du Rocher.

1. Approbation du compte rendu de séance du 22.01.2024.

Le compte rendu du 22.01.2024, est approuvé à l'unanimité avec 22 POUR.

2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

19/09/2023	Concession nouvelle	2023-054	Concession nouvelle au cimetière de La Hoube achetée pour Mr Schwaller Gilbert par Lombard Chantal 18 rue de la forêt 57400 Langatte Tombe n° 7 Rang C page 38
04/10/2023	Finances	2023-055	Réalisation d'un emprunt de 700,000€ auprès du Crédit Mutuel
26/10/2023	Marché Public	2023-056	Modification du CCAP du marché de travaux pour la reconstruction du chalet de la Stampf (avenant N°1)
27/11/2023	Renouvellement concession	2023-057	Renouvellement concession funéraire Pett Paul, Schaeferhof, tombe 52 rang 23 page 25.

3. Compte Administratif 2023 : Budget M57.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LEHRER Marie-Reine, 1^{er} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Eric WEBER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés...		42 114.31				42 114.31
Opération de l'exercice	987 023.05	1 169 225.64	2 114 970.80	2 306 084.54	3 101 993.85	3 475 310.18
TOTAUX...	987 023.05	1 211 339.95	2 114 970.80	2 306 084.54	3 101 993.85	3 517 424.49
Résultats de clôture...		224 316.90		493 881.92		718 198.82
Restes à réaliser...	178 000.00					
TOTAUX CUMULES	178 000.00				178 000.00	
RESULTATS DEFINITIFS						

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **Approuve le compte administratif 2023 : Budget M57**

VOTE : Adopté à l'unanimité. 21 POUR

4. Compte administratif 2023 : Budget M49 Eau

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LEHRER Marie-Reine, 1^{er} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Eric WEBER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'EAU						
Résultats reportés...	-118 444.65			448 178.77		329 734.12
Opération de l'exercice	129 420.64	463 594.91	252 736.39	334 316.62	382 157.03	797 911.53
TOTAUX...	10 975.99	463 594.91	252 736.39	782 495.39	263 712.38	1 246 090.30
Résultats de clôture...		215 729.62		409 759.00		625 469.02
Restes à réaliser...	45 000.00				45 000.00	
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						580 469.02

1. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
3. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **Approuve le compte administratif 2023 : Budget M49 EAU**

VOTE : Adopté à l'unanimité. 21 POUR

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023 : Budget M57.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Eric WEBER, après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023. Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat Exercice 2022	Virement à la section investissement 2023	Résultat de l'exercice courant 2023	Reste à réaliser exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de Clôture de l'exercice 2023	Résultat de Clôture de l'exercice 2023 avec RAR pour l'affectation du résultat
INVEST	42 114.31	/	182 202.59	D : 178 000 R : /		224 316.90	46 316.90
FONCT	717 768.18	415 000.00	191 113.74			493 881.92	493 881.92

- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **493 881.92 €** ;
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'investissement de **224 316.90 €** ;
- Que l'excédent d'investissement cumulé est de **46 316.90 €** ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement - déficit - de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu	
Au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	100 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	393 881.92 €
Total affecté au c/1068 :	
Déficit GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Excédent d'investissement à reporter (ligne 001)	224 316.90 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2023 : Budget M57

VOTE : Adopté à l'unanimité. 22 POUR

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 : Budget M49 EAU.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Eric WEBER, après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023. Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat Exercice 2022	Virement à la section investissement 2023	Résultat de l'exercice courant 2023	Reste à réaliser exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de Clôture de l'exercice 2023	Résultat de Clôture de l'exercice 2023 avec RAR pour l'affectation du résultat
INVEST	-118 444.65	/	334 174.27	D : 45 000 R : /		215 729.62	170 729.62
FONCT	448 178.77	120 000.00	81 580.23			409 759.00	409 759.00

- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de **409 759.00€** ;
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'investissement de **215 729.62 €** ;
- Que l'excédent d'investissement cumulé est de **170 729.62 €** ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement - déficit - de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu	
Au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	409 759.00 €

Total affecté au c/1068 :	
Excédent GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Excédent d'investissement à reporter (ligne 001)	215 729.62 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2023 : Budget M49 EAU

VOTE : Adopté à l'unanimité. 22 POUR

7. Compte de gestion 2023 : BUDGETS M57, M49 EAU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve le Compte de gestion 2023 : BUDGETS M57 et M49 EAU

VOTE : Adopté à l'unanimité. 22 POUR

Sollicitation du dispositif « Avenir Montagne » pour la réalisation d'une étude de requalification du site du Rocher de Dabo.

Dans la continuité du Plan de gestion du site du Rocher de Dabo initié par la DREAL, la Commune souhaite lancer une étude lui permettant d'entrer dans une phase plus opérationnelle de requalification du site.

Cette étude vise à réaliser une analyse pointue et exhaustive des enjeux techniques (architecturaux, scénographiques et urbanistiques), économiques (phasage du projet, estimatif des coûts de réalisation, portage financier et retour sur investissement) et touristiques (fréquentation, clientèle, concertation de la population...) liés à ce joyau patrimonial en devenir.

Dans cette optique, une lettre d'intention a été transmise au Président du PETR, Camille ZIEGER, le 28/11/2023.

Afin de formaliser officiellement cette demande, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur la question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Sollicite la prise en compte de cette étude au titre du dispositif « Avenir Montagne » à hauteur de 100% de la dépense ;

2. Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces du Dossier.

VOTE : Adopté à l'unanimité. 22 POUR

Divers et communications.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
WEBER Eric.